RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE PATRIMOINE

AIDES COMMUNALES AU RAVALEMENT DE FAÇADES ET À LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Être propriétaire d'un bien ou exploitant d'un local commercial dans la zone éligible,
- disposer d'une façade visible depuis l'espace public,
- avoir obtenu une autorisation d'urbanisme,
- **ne pas avoir démarré les travaux** avant l'acceptation du dossier de demande de subvention.

Pour constituer un dossier de demande d'aide communale, merci de nous retourner votre demande complète avec les éléments disponibles au lien suivant : https://www.ville-chatellerault.fr/a-votre-service/habitat

BON À SAVOIR :

Votre projet, sous certaines conditions, pourrait être éligible au label Fondation du Patrimoine. Ce label peut vous permettre de défiscaliser une partie de vos travaux. Pour plus d'informations : https://www.fondation-patrimoine.org/c/soumettre-un-projet/defiscaliser-travaux/232

FAÇADES DEVANTURES COMMERCIALES

Aides comprises entre 30 % et 40 % du montant HT de vos travaux !

TRAVAUX ÉLIGIBLES :

- ravalement de la pierre
- réfection des enduits
- rénovation des menuiseries
- changement de la zinguerie
- travaux sur la devanture commerciale (boiseries, vitrerie, enseigne...)

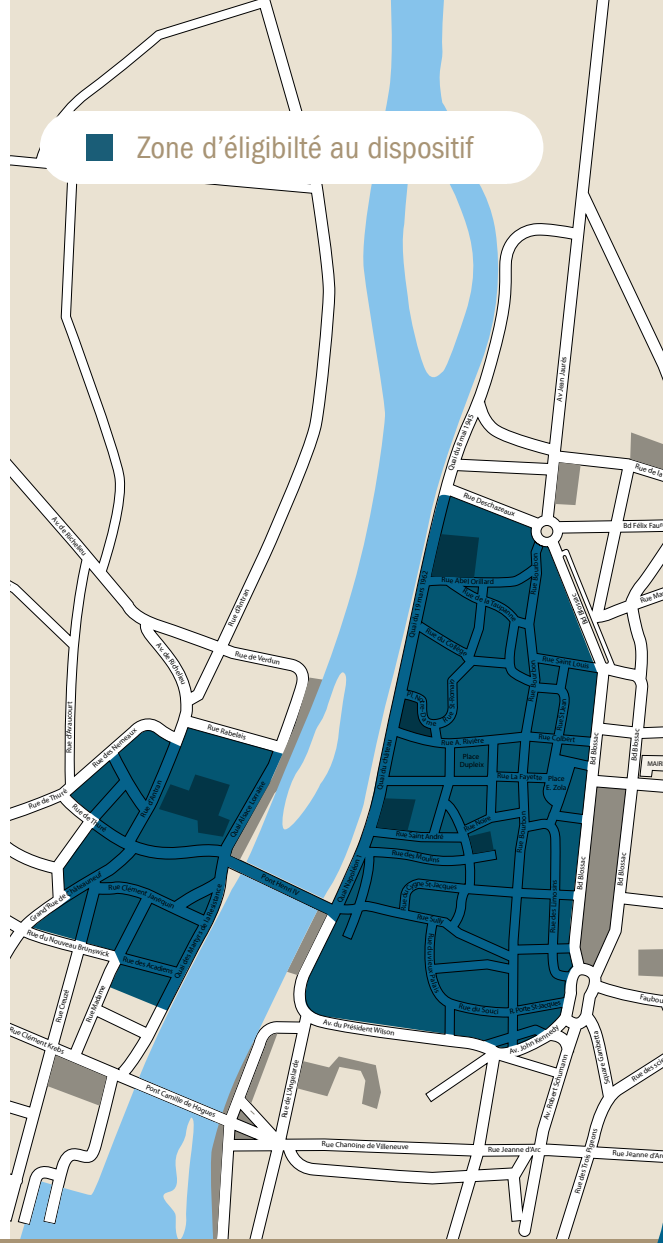

MAISON DE L'HABITAT DE GRAND CHÂTELLERAULT
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS - 1 square Gambetta à Châtellerault
renovonsvotrehabitat@grand-chatellerault.fr - **05 49 93 00 05**

ville-chatellerault.fr

Action Cœur de Ville

VILLE DE Châtellerault